

[Alliance nationale de sociétés féminines suisses : suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 698

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lesse repose seulement — pour des motifs trop longs à exposer — sur le produit du travail et non sur le revenu de la fortune. En conséquence, dans le système de l'assurance-vieillesse pure, on évite de créer une inégalité entre celui qui possède un revenu provenant de son travail et qui ne reçoit pas encore la rente, et celui qui dispose d'un autre revenu, qui la reçoit.

Les motifs qui militent en faveur de l'adoption du système de la *caisse de retraite*, dans laquelle la rente n'est payée à 65 ans que si l'assuré cesse d'exercer son activité lucrative régulière, sont les suivants :

1. Il y aurait quelque chose de choquant à ce que la rente soit déjà payée à des gens qui gagnent encore largement leur vie. Or, cela irait pas le cas si l'on admettait le système de la *caisse de retraite*. Naturellement l'on ne tiendrait pas compte des petits gains, c'est-à-dire que dans ce cas, la rente serait tout de même payée.

2. Un autre motif rend encore plus choquant le paiement de rentes à des gens ayant un gain dans une activité lucrative. On ne peut pas le paiement de ses primes, rempli lui-même les conditions nécessaires pour que la rente lui soit versée à un âge déterminé. Par contre dans une assurance sociale (comme l'assurance-vieillesse projetée) une grande partie des fonds, soit environ la moitié, provient de fonds publics. En conséquence, ceux qui bénéficient d'un bon gain, ne devraient pas profiter en outre de prestations faites par l'Etat, c'est-à-dire par la collectivité.

3. Le système de la *caisse de retraite* permet de faire certaines économies et l'on a calculé que, si l'on adoptait ce système, les rentes seraient élevées du 10 %. Au point de vue social, il est beaucoup plus important d'accorder une rente plus élevée à ceux qui ne peuvent plus travailler, plutôt qu'une rente inférieure à tout le monde, c'est-à-dire aussi à ceux qui gagnent encore leur vie.

4. Si la rente est payée seulement à ceux qui n'exercent plus de profession, cela peut encourager les gens à quitter leur place et à aller dans une certaine mesure le marché du travail, alors qu'au cas contraire, s'ils reçoivent la rente en plus du produit de leur travail, on risque de voir les gens rester à leur poste.

5. Dans le système de la *caisse de retraite*, une certaine compensation pourrait être accordée en prévoyant une petite augmentation de la rente pour chaque année pendant laquelle l'assuré a renoncé à la recevoir et continué à exercer son activité lucrative.

Dans notre pétition, nous avons donné la préférence au système de la *caisse de retraite*, après

avoir examiné le pour et le contre de chaque système et surtout parce que nous estimons que les rentes minimales qui sont fixées à fr. 372 — par an, doivent absolument être augmentées et que ce système permettrait de le faire. Entre temps, on nous dit qu'il est question d'augmenter ces rentes minima, mais nous ignorons dans quelle mesure.

II. *Au cas où vous préféreriez le système de la caisse de retraite, êtes-vous d'avis qu'en vertu du même principe les rentes des veuves, âgées de plus de 50 ans et qui ont un gain suffisant, doivent aussi être réduites ?*

Cette question est liée à la précédente. Si, dans le système de la *caisse de retraite*, les personnes âgées de plus de 65 ans qui ont un gain régulier ne reçoivent pas la rente, il ne serait pas équitable de donner la rente de veuves aux femmes de plus de 50 ans qui ont un gain régulier (la rente des veuves âgées de moins de 50 ans fait l'objet d'une réglementation spéciale).

C'est pour ce motif, et de nouveau afin de faire des économies permettant d'augmenter les rentes minima, que nous avons proposé de réduire ces rentes lorsque la veuve a un gain régulier.

Il faut reconnaître qu'il y aura alors une inégalité entre les veuves qui exercent une activité lucrative et celles qui jouissent du revenu d'une fortune. Mais cette inégalité se retrouve aussi lorsqu'il s'agit des rentes-vieillesse et ne peut être évitée, puisque tout le système de l'assurance ne tient pas compte de la fortune.

III. *Estimez-vous que nous devrions appuyer la proposition faite dans certains milieux de femmes exerçant une profession qui demandent que l'âge à partir duquel les rentes-vieillesse seront versées soit abaissé, pour les femmes, de 65 à 60 ans ?*

Les arguments sont les suivants :

1. Les rentes pour couples seront versées lorsque l'homme aura 65 ans et la femme au moins 60 ans et en outre à condition que le mariage ait duré au moins 5 ans. Comme l'épouse est considérée comme assurée avec son mari, on se base avant tout sur l'âge du mari. Cependant en pratique, la femme mariée se trouve avoir ainsi une situation privilégiée.

2. De nombreuses sociétés d'assurances privées font aussi une différence entre les femmes et les hommes pour ce qui concerne l'âge à partir duquel la rente est versée, parce qu'en fait beaucoup de femmes perdent leur capacité de travail plus tôt que les hommes.

3. Les femmes célibataires supportent déjà par

leurs cotisations une grande partie des rentes de survivants dont elles ne bénéficieraient pas, au sorte que la différence dans l'âge à partir duquel la rente est versée, constituerait pour elles une certaine compensation.

Les objections que l'on soulève contre cette proposition sont les suivantes :

1. La déduction de l'âge à partir duquel la rente est versée constituerait un avantage accordé aux femmes célibataires par rapport aux hommes mariés.

2. Bien que, d'après les statistiques, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et reçoivent pour ce motif en général, dans les assurances privées, des rentes inférieures à celles des hommes, le projet leur accorde des rentes égales.

IV. *Etes-vous d'accord avec nous que, pour le financement de l'assurance, on ait recours d'abord à une augmentation de l'impôt sur la bière et les boissons distillées et que, si possible, on évite d'utiliser l'impôt sur le chiffre d'affaires ? En outre, que, si l'impôt sur le chiffre d'affaires ne peut être évité, il soit levé seulement sous la forme d'un impôt de luxe, en ce sens que le taux de l'impôt de luxe actuel soit réduit mais que le nombre des marchandises soumises à cet impôt soit augmenté ?*

Cette proposition n'a évidemment pas besoin d'être commentée.

La Commission d'études législatives de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

Commission d'éducation nationale

La terrible épreuve de la guerre, qui vient de dévaster tant de pays, impose à leurs habitants la misère, le dénuement, des sacrifices de tout ordre, mais suscite aussi le don intégral de soi-même, dans une mesure que nous n'avons pas connue dans notre Suisse paisible. Le danger imminent est que, moralement en arrière de ceux qui vivent de tant de dévouements, nous restions « tièdes » et incapables d'évoluer avec les autres.

Il importe donc que, conscientes de cet écueil, nous, femmes suisses en particulier, nous nous laissions pas aller à une quiétude dangereuse, à une détente facile d'après-guerre. Nous devons à notre jeunesse, à nos enfants, à notre pays, d'entretenir et de donner de nous-mêmes à la grande cause de la bonne entente entre les individus et les peuples.

Cherchons à saisir la grande leçon que les autres peuples ont apprise au prix de tant de souffrances ! La cause commune, la cause de la

paix, ne peut être gagnée que par les sacrifices personnels de chacun, et par la volonté libre de lutter jusqu'au bout — quelles que soient les difficultés à vaincre. L'ordre, le progrès social, la bonne entente nationale et internationale ne nous seront accordés qu'à ce prix. Que notre attitude s'inspire donc de cette vérité.

Il s'agit aussi de transmettre cet idéal à nos enfants. Dans ce but, sachons leur procurer l'occasion d'exercer le sens des responsabilités et la fermeté morale qu'ils ne sauraient acquérir autrement. Que cette initiation se fasse dans un esprit de liberté et de confiance réciproque, par un appel à la bonne volonté, à l'initiative agissante de notre jeunesse. Sachons inspirer, sans nous imposer ; laissons aux jeunes gens et aux jeunes filles leur propre champ d'expérience.

De nos jours, la vie sociale et professionnelle a nécessité les groupements de jeunesse qui apportent autre chose à l'âme que ce que peuvent donner la famille, l'école, l'université, l'Eglise, la vie professionnelle, la camaraderie et même les amitiés personnelles ; ce quelque chose, c'est l'apprentissage de la solidarité entre égaux, l'aide bénévole d'aînés — parfois leurs conseils judicieux ; c'est aussi un programme, accepté librement et qui oblige ; c'est le travail en équipe, exigeant un effort personnel. On prend une responsabilité ; on s'essaie à de premières expériences ; on tente une initiative, on devient conscient de ses propres moyens. Cela peut être un idéal, quelque chose qui élève, un complément magnifique à l'éducation familiale. Un groupement bien dirigé peut remplacer la famille là où elle fait défaut.

Réjoignons-nous, adultes, de l'existence de tels groupements en nos villes et nos campagnes ; encourageons leur création. Faciliteons la participation à nos propres enfants et élèves, aidons-les à trouver un local, à se mettre en train — mais laissons-les agir selon leurs possibilités. Et si nous faisons appel à eux, que ce soit pour une collaboration intéressante et non pas seulement pour des services ennuyeux. Souvenons-nous toujours que cette aide ne doit pas entraver la vie même du groupe ; que leur activité pour nous reste conforme à leur idéal.

Intéressons-nous aussi à l'éducation civique et nationale et aux tentatives d'application pratique de l'esprit de service des jeunes équipes. Nous vous remercions, Mesdames et chères Alliées, de votre appui en ce sens, et formons avec vous le vœu que notre travail commun contribue à préparer un avenir meilleur dans notre pays.

La Commission.

avec nombre de nos amies pour que notre pensée ne s'incline pas avec reconnaissance et respect devant leur mémoire : Pierre Cérsole pour son influence sur les membres féminins de ce Service civil volontaire, créé par lui, et Ragaz parce que la compagnie fidèle pour laquelle se creuse maintenant un deuil cruel est notre vaillante amie, Mme Clara Ragaz.

Mais n'y eût-il pas l'existence de ces liens, directs ou indirects, que notre journal se devait à lui-même de dire à ses lecteurs toute la force morale, toute la valeur spirituelle, toute la puissance de pensée et de foi en un idéal que Cérsole et Ragaz lui ont apportées. Sans doute n'e-

tions-nous pas toujours d'accord avec leurs conceptions de la vie, du travail, du devoir des humains ; sans doute a-t-il pu nous arriver de nous écarter des voies le long desquelles ils s'engageaient, parce que nous en estimions d'autres plus proches à réaliser notre idéal ; mais

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocouiseurs - Grils „Melior“
Marmites à vapeur
E. FINAZ-TRACHSEL
Boulevard James-Fazy 6

Bébé Maison spéciale
de LAINES
et Sous-vêtements
dames et enfants
Rue d'Italie
M. Pilet

en revanche, et toujours, auprès d'eux nous avons respiré grâce à leurs œuvres, grâce à leurs écrits, une atmosphère si vivifiante ; toujours ils nous ont insufflé un tel esprit d'élévation spirituelle, une telle passion de la vérité... que sans nous rattacher aux uns ou aux autres des groupements de leurs disciples, nous regardions vers eux pour reprendre courage. Car, comme l'ont télégraphié aux amis de Ragaz, trois (hélas ! seulement trois...) pasteurs de l'Eglise de Genève, « la voix qui s'est tue était celle d'un prophète de l'esprit, éveillant en nous un trouble salutaire et une espérance audacieuse... »

E. Gd.

Marguerite Perrenoud

Nous avons appris avec regret le décès de Mme Marg. Perrenoud, l'une des quatre seules femmes membres du Consistoire de l'Eglise na-

tionale protestante de Genève. Nature enthousiaste et vibrante, elle tenait une place importante dans la vie de sa paroisse, où elle avait été élue conseillère, et où elle exerçait une influence marquante sur la jeunesse comme membre du Comité de la Fédération romande des Sociétés protestantes de jeunesse.

Mais loin de laisser pour cette tâche son activité d'éducatrice, elle déployait aussi des dons tout spéciaux comme institutrice primaire, et tenait une place importante parmi ses collègues de l'Union des Institutrices primaires, qui appréciaient toutes son entraînement, ses capacités de travail, les manifestations de cœur et d'amour de la vie qu'elle savait mettre à tout ce qu'elle faisait. Abonnée à notre journal, elle manifestait par là aussi son attachement aux idées qui sont les nôtres, nous permettant de mesurer ainsi la perte que son départ laisse dans tant de groupements religieux et pédagogiques, aussi bien masculins que féminins. X.



chau, Ravensbrück, Matthausen, Buchenwald, Belzen, d'autres encore. Tous doivent oublier, rappeler à vivre.

Le château de Monnetier est un havre bien-faisant où ces déshérités viennent passer un mois de détente. L'American Relief for France et l'Unitarian Service Committee, dont le centre européen est à Genève, ont chargé Mme Thiel de diriger ce home ; elle s'acquitte de cette tâche avec une compétence, un allant et une autorité remarquables.

L'Unitarian Service Committee a eu le grand plaisir d'accueillir ses pupilles à Genève où ils sont venus passer une journée. Ce fut magnifique, mais combien harassant, car la curiosité de nos hôtes était sans borne et leur soif du détail historique parfois bien gênante ! Un pique-nique dans un restaurant tout chaud de sympathie et de compréhension, une nouvelle tournée qui les conduisit jusqu'à la Société des Nations et voilà déjà l'heure du départ. Ces quarante inconnus sont maintenant des amis et j'ai été invitée à leur rendre visite dans leur « paradis de Monnetier, où ils sont logés comme des rois ».

Ce vieux château, ancien hôtel, maintenant centre d'accueil se prête admirablement au rôle qu'il doit jouer. Les nombreuses chambres ont été aménagées avec goût, simplement, mais confortablement meublées, les lits sont immenses et encadrés de rayonnages. Au maximum trois déportés par chambre. Il ne fait pas chaud et j'ai peine à voir des jambes nues, bleues de froid — les bas sont un luxe que l'on ne peut s'offrir !

L'heure du dîner rassemble tout ce monde affamé dans la vaste salle à manger ; nous man-

geons par tables de quatre et les conversations vont leur train pendant que l'on fait honneur à un excellent menu, simple mais plantureux où les rations ne sont certes pas comptées. L'une des déportées ne m'a-t-elle pas dit qu'elle avait pris 30 kilos depuis son retour en France ? Elle doit maintenant faire attention : ce n'est pas sans risques que l'on saute de la diète à l'abondance. Monnetier est vraiment une cure de repos. Les déportés ne sont astreints à aucun travail ; ils reçoivent leur petit déjeuner dans leur lit ; les chambres sont faites pour eux ; pas de corvée de cuisine ni de maison.

Pour les occuper, Mme Thiel s'est multipliée ; elle a organisé des discussions, des conférences, des concerts. La chorale nous a chanté des airs charmants à Genève. Chaque semaine, il y a une « conférence de presse ». Un des déportés est chargé de lire tous les journaux français (dont le service leur est fait gratuitement), il rend compte de ses lectures à ses camarades et une discussion, toujours animée, suit son exposé. Ce soir, Alex, l'ex-international de foot-ball, a été invité pour faire une causerie sur son sport de prédilection. En un clin d'œil, les tables de la salle à manger sont poussées dans un coin, les chaises mises en rang, nous nous installons tandis que le conférencier se juche sur une table, face à l'assemblée. Il a le trac, le pauvre, mais connaît son sujet à fond. Le silence règne ; Alex s'explique la voix : « L'histoire du foot-ball commence au Japon au XI^e siècle avant J. C. ».

Selon la coutume établie par Mme Thiel, une discussion suivit à laquelle tout le monde prit part ; un reproche, pas assez de détails techniques. L'orateur avait craint d'ennuyer ces da-

mes ; elles se récrient et prouvent par leurs questions tout l'intérêt qu'elles portent au sport, non seulement comme un entraînement physique mais aussi comme une discipline morale. Tous trouvent désastreux pour la jeunesse de demain qu'un esprit mercenaire vienne gâter l'ardeur sportive qu'il anime. Peu à peu les rangs s'éclaircissent ; par petits groupes, les déportés sont montés dans leur chambre. On se couche tôt au château de Monnetier.

Ce fut un grand plaisir pour moi que de m'entretenir en particulier avec chacun d'eux. Pas de récriminations, de retour sur soi, et Dieu sait pourtant ce qu'ils ont supporté ! Le mot de chacun était « Pour moi, je n'étais pas si mal, j'étais dans le camp, mais ceux qui étaient sur les routes, qui voyaient leurs camarades tomber et tués par les gardes, ça c'était affreux ». Et puis ils racontèrent les atrocités dont ils avaient été témoins. Rien d'un récit anonyme dans les journaux, c'est horrible, mais l'entendre de la bouche de ceux dont c'était le martyre quotidien !... Comment se peut-il qu'ils aient encore leur raison ? Ils m'ont dit le retour au pays, ne plus rien trouver que des ruines, la petite maison vide, la vieille mère à l'assistance publique, les enfants qu'on n'a pas vu grandir, le rationnement, la misère !... Mais à Monnetier ils oublient, se défendent, reprennent des joues roses. Les promenades sont ravissantes et les sportifs vont faire de la varappe au Salève.

On me ramène au car ; ma tête bourdonne encore de tout ce que j'ai vu et entendu. Brinquallée dans le vieux train poussé de Moillesulaz, je songe à mes quarante amis : Suzanne, Roger, Mimi, Thomas, tous les autres. Ils n'ont

Trousseaux
Rideaux
Lingerie fine
Chemisiers
Peignoirs
Buisson
Paisant s.a.
3, R. DU RHÔNE - GENÈVE

rien à eux. Noël approche. Comment pourrait-on garnir leur arbre pour que ce soit un vrai beau Noël ? Chalande aura terriblement à faire si on ne lui donne pas un coup de main !...

M. L. B.

N.D.L.R. — Partout certes, Chalande aura à faire cette année ! mais n'est-il point, parmi les lecteurs du *Mouvement* qui tiendront spécialement à lui donner le coup de main que suggère discrètement notre collaboratrice ?... On nous dit que des bas de laine chauds font prime — et tant d'autres objets utiles encore ! Adresser les paquets ou déposer les dons qui seront vite convertis en cadeaux pratiques à l'Unitarian Service Committee, 37, quai Wilson, Genève.